



RÉALITÉ POLICIÈRE AU QUÉBEC : MODERNITÉ, CONFIANCE, EFFICIENCE

**Livre vert du ministère de la Sécurité publique du Québec
sur la réalité policière au Québec**

**Mémoire
Présenté par
Claude A. Sarrazin**

29 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Prémisse	4
1— Présentation de SIRCO.....	4
2— Exigences réglementaires et partage de responsabilités.....	5
3- Complémentarité des missions	6
4- Exemples de réingénierie de traitement de plaintes et d'intervention	8
a) Fraudes	8
b) Crimes contre la propriété.....	9
c) Support aux enquêtes policières	10
d) Vols d'identité.....	11
e) Développement de la pratique par intelligence artificielle.....	12
5. Meilleures pratiques à travers le monde.....	13
a) LA GRANDE-BRETAGNE	13
b) LES ÉTATS-UNIS.....	15
c) LA SUISSE	19
d) LA FRANCE.....	21
6. Attentes des citoyens (approche client).....	21
7. Résistance du milieu.....	22
Conclusion.....	22
Sommaire exécutif.....	23
Aide-mémoire.....	25

Prémisse

SIRCO est heureux que le gouvernement du Québec ait entrepris une grande démarche de réflexion sur la réalité policière, notamment avec la mise en place du comité consultatif chargé de cette importante responsabilité. Nous sommes fiers aujourd’hui de présenter le fruit de nos réflexions sur l’état actuel des choses et de proposer certaines recommandations pour l’avenir.

Les enquêteurs privés sont depuis longtemps une partie intégrante du système de justice. Ils témoignent dans des litiges en droit du travail en matière de discordes commerciales, propriété intellectuelle, pénal, criminel, devant les tribunaux administratifs, etc. À ce titre, les témoignages des enquêteurs privés permettent d’apporter une lumière factuelle sur une multitude de situations. Néanmoins, l’enquêteur privé n’est toujours pas reconnu comme un auxiliaire de la justice et agit comme un témoin régulier alors que les règlements l’obligent à répondre à des standards et faire preuve d’une probité bien au-delà du témoin régulier.

1— Présentation de SIRCO

SIRCO est une firme multidisciplinaire d’investigation spécialisée en enquête qui offre également des services de protection, de consultation et de prévention. Fondée en 1992, SIRCO a réalisé au fil des ans plus de 84 000 dossiers d’enquête. De plus, son expertise a été maintes fois reconnue par des tiers de divers horizons. En effet, nous avons agi comme enquêteurs pour le Tribunal spécial pour le Liban et pour Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie. SIRCO a également collaboré régulièrement avec les autorités canadiennes et québécoises dans le cadre d’enquêtes mixtes civiles et criminelles en plus de déposer auprès de la justice des demandes d’intenter des procédures en vertu du Code criminel. Il est également important de mentionner que SIRCO a été un précurseur en matière d’enquête sur les crimes technologiques et possède son propre laboratoire informatique judiciaire (DIGITAL FORENSICS).

SIRCO œuvre régulièrement auprès d'entreprises et diverses organisations publiques pour enquêter sur divers types de délit. SIRCO effectue ces enquêtes corporatives selon les règles de l'art. Certaines enquêtes exigent des techniques d'enquête avancées pour recueillir la preuve nécessaire à la résolution de ce problème. SIRCO utilise des méthodes d'enquête rapides et efficaces pour identifier les problèmes et recueillir des preuves hors de tout doute. Par exemple, SIRCO utilise des méthodes de surveillance en infiltration et filature qui mettent à profit différents outils d'investigation afin d'obtenir des preuves fondées, répondant aux critères des tribunaux de toute juridiction : relations de travail, criminelle et civile. Par ses actions, SIRCO a contribué à assainir les milieux de travail, à les débarrasser des éléments nuisibles, à hausser la productivité et améliorer les services à la clientèle. **Ce type de service est donc complémentaire au service policier.**

Claude Sarrazin, à titre de président et fondateur de SIRCO, s'est vu attribuer plusieurs responsabilités au cours des dernières années, notamment comme membre du conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée, président de l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec, membre du comité de l'Université de Montréal pour le certificat en enquête et renseignement, membre du comité de discipline du Service de police de la ville de Québec et consultant auprès du comité de discipline du Service de protection contre l'incendie de Québec. Monsieur Sarrazin est également enseignant à la maîtrise en cybersécurité à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, formateur pour le Barreau du Québec et témoin expert.

2— Exigences réglementaires et partage de responsabilités

La police au Québec est confrontée à des problématiques plutôt différentes depuis la publication de sa Politique sur la prévention de la criminalité : pour des milieux de vie plus sécuritaires en 2001. **L'arrivée des nouvelles technologies de l'information a amené des crimes pourtant connus, comme la fraude, l'extorsion, le vol, à se déplacer vers les plateformes technologiques, et qui sont bien souvent commis par des individus hors de ses frontières. La résolution de ces crimes exige évidemment de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux partenariats.** Plusieurs forums de réflexion policière, notamment Francopol ou encore le CIPC, existent maintenant hors frontière et peuvent permettre un meilleur échange des pratiques. De plus, la police au Québec au cours de ces vingt dernières années a su prendre avantage de travailler avec

la sécurité privée ; comme, entre autres, pour du support aux enquêtes dans un dossier complexe. En ce sens, le partenariat avec la sécurité privée s'avère essentiel et un meilleur gage de succès pour les problèmes du futur.

Les corps de police engagent également de plus en plus de professionnels à même leurs unités et postes de police. Ces civils, pour reprendre le langage du milieu, apportent des expertises importantes pour la résolution de problématiques récurrentes. En ce qui a trait à la cueillette et l'analyse des renseignements, de plus en plus d'analystes sont des employés civils dans les organisations policières. Ceci offre un décloisonnement essentiel au bon fonctionnement des forces policières. **La sécurité privée offre bien des possibilités et devrait être davantage utilisée dans ce type de services.** SIRCO croit pouvoir être utile dans plusieurs organisations policières.

Le partage des responsabilités s'effectue naturellement entre les services policiers et les enquêteurs privés lors du traitement et du travail commun dans certains dossiers précis. Cependant, le partage d'informations et des données policières, dans d'autres cas, peuvent se heurter encore parfois à une réserve de la part des corps de police. Sous réserve des règles connues en matière de protection des renseignements et en matière de confidentialité, il a pourtant été démontré lors des rencontres de l'Association des directeurs de police que ce partage des informations est approprié. Que ce soit le service de police ou l'agence d'investigation, ces deux organisations doivent appliquer des règles déjà bien définies, selon leur mandat respectif. En fait, il faut maintenant tenir compte d'un partage des responsabilités et d'exigences réglementaires, qui correspondent aux besoins du 21^e siècle !

3- Complémentarité des missions

Par son rôle, la sécurité privée a appris à s'adapter aux besoins de sa clientèle corporative. SIRCO sait comment développer les outils nécessaires, dans le respect des règles, pour atteindre ses objectifs. Le respect des normes est un aspect important du travail policier. **Le travail multidisciplinaire offre des solutions appropriées à des problématiques de plus en plus complexes et brise l'isolement des policiers.** Amener davantage de collaboration policière avec des partenariats extérieurs, que ce partenariat soit public ou en sécurité privée, permet de briser le cloisonnement policier et d'éviter certains dérapages, qui peuvent être récupérés et présenter une

fausse image dans les médias. Malheureusement, ceci a pour effet d'ébranler la confiance des citoyens envers les corps policiers, une situation que nous souhaitons tous éviter.

La sécurité privée est déjà bien présente dans plusieurs dossiers et offre aux victimes un support important, que ce soit à titre d'exemple dans des dossiers de propriété intellectuelle, de perte de données ou encore de criminalité financière. Les agences privées deviennent alors le prolongement du mandat policier. Ce partage des responsabilités doit demeurer clair et précis, afin d'éviter toute confusion dans cette complémentarité des missions.

La mission de la sécurité privée est donc complémentaire à la mission de la police. Il s'agit de services de sécurité publique et privée. **Cette relation entre les secteurs publics et privés a été développée dans bien des domaines et cette synergie semble bien fonctionner dans la plupart des milieux.** La police a tout avantage à s'inspirer de ce modèle, pour une meilleure efficacité dans ces temps modernes.

Les tensions sociales sont vives actuellement à l'égard de la police. Que ce soit lors de manifestations pour diminuer le financement aux services de police ou concernant des dossiers de profilage policier ou encore des scandales entourant de hauts gradés de la police, l'image de la police est trop souvent sur la sellette. Il y a lieu d'offrir d'autres alternatives afin de diminuer ces tensions sociales et la sécurité privée peut devenir aussi dans ces contextes un atout important. Une police de type communautaire se doit d'utiliser les ressources de son milieu pour résoudre ces conflits. La sécurité privée est bien implantée dans son milieu et peut offrir plusieurs utilités au service de police, et cela dans le respect de leurs missions respectives. Il y a un meilleur arrimage à bâtir et la réflexion actuelle doit en tenir compte. Il en va de son succès futur !

Recommandation 1 :

- *Mettre en place des projets-pilotes dans quelques domaines permettant de démontrer l'efficacité de la collaboration entre les corps de police et la sécurité privée ainsi que l'efficacité de la complémentarité de leurs missions respectives*

Recommandation 2 :

- *Rédiger un guide de travail afin d'éclaircir la complémentarité des missions et d'établir certaines situations lors desquelles la collaboration est de mise*

Recommandation 3 :

- *Mener une étude afin de chiffrer objectivement les économies potentielles que procurerait un meilleur partenariat entre les corps de polices et la sécurité privée*

4- Exemples de réingénierie de traitement de plaintes et d'intervention

a) Fraudes

Avec l'utilisation des nouvelles technologies pour les transactions commerciales, bancaires et personnelles, le nombre de fraudes et de vols d'identité a explosé au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux. En 2018, Statistiques Canada a enregistré 150 000 fraudes dénoncées au pays, soit une hausse de 12% comparée à 2017 et une septième hausse consécutive. Il s'agit donc d'une augmentation totale de 58% depuis 2011.

Interviewé par le Journal de Montréal le 23 juillet 2019, monsieur Jeff Thompson, responsable de la sensibilisation au Centre antifraude du Canada, a déclaré qu'ils croyaient que les taux sont en réalité encore plus élevés que ce qui est rapporté¹. Toujours selon Statistique Canada, le Québec serait moins touché par les fraudes, car les policiers québécois auraient enregistré moins de 17 000 dossiers, soit un taux de 202 par 100 000 habitants alors que la moyenne canadienne serait de 349 ! Le Centre antifraude ne croit pas que le Québec soit plus ou moins touché que les autres provinces par la fraude et le vol d'identité. Jeff Thompson attribue ces écarts au faible taux de dénonciation pour ce type de crime.² Le Centre antifraude évalue les pertes à 18 millions de dollars pour la fraude au Québec en 2018.

En fait, les services policiers apparaissent peu efficaces dans le traitement de ces dossiers. Les services d'enquête varient d'un corps de police à l'autre et les modalités de traitement de ces

¹ Journal de Montréal le 23 juillet 2019

² idem

dossiers diffèrent. Concrètement, si vous êtes citoyen et victime d'une fraude vous devez aller porter plainte à votre corps de police au comptoir de service et vous avez de la chance si un enquêteur vous rappelle... C'est la même chose pour une entreprise ou pour une institution bancaire, la prise de plainte va être effectuée et une enquête va débiter. Les conclusions d'une enquête pour fraude et dépôt de plaintes demeurent encore aujourd'hui trop souvent aléatoires.

SIRCO croit plutôt que ces chiffres représentent une réalité partielle. Seul un audit complet peut nous permettre une meilleure analyse de cette problématique. **En fait, le présent exercice du Livre vert se prête ici à une question fondamentale : est-ce que l'État souhaite toujours que ces policiers offrent un service d'enquête complet dans ces domaines?** Ce sont les enquêteurs privés qui se retrouvent devant les tribunaux civils pour défendre les victimes et les aider à retrouver une partie de ces sommes perdues.

En conclusion, notre expérience démontre que des citoyens, des entreprises et des institutions bancaires se voient régulièrement refuser l'assistance policière face à ces types de délits, faute de ressources adéquates. Lorsqu'une majorité de citoyens ne dénoncent plus un type de délit aux corps de police par manque de confiance et d'efficacité, c'est l'image et le rôle de la police dans notre société qui en souffre. Sans oublier la société elle-même qui supporte le fait que la police ne répond pas à ses besoins. **SIRCO croit que les agences d'investigation et d'enquête pourraient recueillir les informations et la prise de plaintes, de manière plus efficace, et même débiter le processus d'enquête, et cela toute complémentarité et en collaboration avec les services policiers.**

Recommandation 4 :

- *Favoriser l'efficience des corps de police et le service citoyen en matière de fraude en permettant une meilleure collaboration avec la sécurité privée*

b) Crimes contre la propriété

Le taux de crimes contre la propriété en 2018 au Québec est de 3 304 par 100 000 habitants comparativement à 5 488 par 100 000 habitants au Canada, selon les crimes déclarés par la police au Canada. Bien qu'il existe un chiffre noir face à ces crimes, il s'agit déjà d'une cueillette d'informations importante qui sert surtout à créer un numéro de dossier permettant aux victimes

d'effectuer leurs réclamations d'assurance. Les services de police offrent maintenant la possibilité aux citoyens de compléter leurs plaintes en ligne. Voilà un signe qui ne favorise pas encore une fois l'image de la police face au service à la clientèle. Les citoyens peuvent s'interroger sur ce type de services... Ne serait-il pas mieux d'offrir un service plus personnalisé via la cueillette d'informations voire un début d'enquête et un suivi auprès des compagnies d'assurance via une agence d'enquête et d'investigation privée? SIRCO a déjà une approche client développée avec plusieurs compagnies d'assurance. **Lorsque les plaignants se voient refuser une assistance policière, faute de ressources, pour un délit contre la propriété, que ce soit une introduction par effraction ou un vol d'auto, cela profite aux auteurs de ces crimes.** Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que la dénonciation de ce type de délit diminue... Une synergie avec la sécurité privée et un travail de collaboration avec les services policiers pourraient offrir de meilleures résolutions pour ces dossiers, au bénéfice des citoyens.

Recommandation 5 :

- *Développer des partenariats public-privé en matière de crime contre la propriété afin d'offrir un service plus personnalisé aux citoyens dans un objectif de restauration de la confiance du public*

c) Support aux enquêtes policières

SIRCO a effectué divers dossiers d'enquête en collaboration avec plusieurs services de police au Québec, au Canada et à l'international qui ont nécessité des services spécialisés en cours de mandat. Ces expériences ont fait la renommée et favoriser le développement de SIRCO. SIRCO a des contacts étroits avec la plupart des services de police et ce travail de collaboration donne de meilleurs résultats. SIRCO peut plus facilement infiltrer une grande entreprise aux prises avec de la vente de stupéfiants auprès des employés ; ce qui menace leur sécurité et celle de l'entreprise. Évidemment ce genre de dossiers nécessite la collaboration des services policiers, notamment quand vient le temps de procéder aux arrestations. Pourquoi faire affaire au privé pour ce type d'enquête? Parce que, ce service existe déjà ! Il s'agit d'une infiltration de longue haleine et nécessaire à l'entreprise, sans être justifié pour un service policier. SIRCO possède également son propre laboratoire scientifique et peut recueillir, par exemple, des échantillons et traces de drogue au travail puis l'analyser rapidement. SIRCO peut aussi traiter et analyser des outils de

communication via notre équipe d'enquêteurs informatiques judiciaires. SIRCO a été la première agence privée ou publique à déposer une preuve informatique en cour ! SIRCO est d'ailleurs toujours accrédité par le barreau du Québec pour donner une formation sur la cueillette et la conservation d'une preuve informatique. SIRCO a un service d'identité judiciaire et un département de recherche et de renseignement qui nous permettent toujours de bien connaître nos sujets... Les enquêteurs de ce département peuvent également effectuer des veilles informatiques et surveiller des sujets d'intérêt ; un outil souvent nécessaire en enquête. SIRCO peut surveiller des lieux et effectuer une filature efficace grâce à nos enquêteurs chevronnés. SIRCO a d'ailleurs effectué plusieurs filatures, en complémentarité avec des services de police. Un service de police qui surveille un sujet d'intérêt connu et avec certaines relations aura avantage à utiliser une agence d'investigation privée pour ne pas brûler l'enquête en cours. En somme, une agence d'investigation et d'infiltration se doit de comprendre et de suivre la fine pointe de la technologie pour maintenir son engagement et son efficacité. Il est essentiel de maintenir et de développer davantage ces supports aux enquêtes policières avec les services policiers.

Recommandation 6 :

- *Développer et favoriser le support aux enquêtes policières par les agences d'investigation privées. Une assistance de la sécurité privée auprès d'organismes publics et ministères offrant une vocation de protection et de sécurité aux citoyens (santé, DPJ, etc.) serait une addition appréciée par ces organisations et les citoyens. Des outils de communication et certaines politiques du ministère de la Sécurité publique pourraient être créés en ce sens.*

d) Vols d'identité

Statistique Canada inclut les vols d'identité dans les statistiques pour les fraudes. Cet état des lieux démontre bien la perception générale de nos services publics envers ce type de délit. Les conséquences pour les victimes sont pourtant bien plus complexes. Avec les scandales que nous avons connus au Québec, notamment avec la Fédération des caisses Desjardins puis avec le ministère de l'Éducation, il n'y a pas un citoyen au Québec qui n'a pas été touché par cette problématique. Les conséquences et démarches à réaliser sont nombreuses. Évidemment, la

plupart de ces victimes sont maintenant *protégés* grâce aux deux agences de crédit, mais est-ce assez pour maintenir la confiance du citoyen? Est-ce que ce sentiment de sécurité est efficace? Ne faudrait-il pas être plus vigilant et offrir davantage de services d'accompagnement pour ces victimes? Le département de Recherche et de renseignement chez SIRCO offre régulièrement plusieurs services d'aide pour accompagner des entreprises qui ont été flouées! SIRCO croit pouvoir offrir davantage de services pour sécuriser ces citoyens. Cela préviendrait beaucoup d'autres coûts sociaux et collatéraux...

Recommandation 7 :

- *Développer des partenariats public-privé permettant une meilleure gestion des cas de vols d'identité favorisant ainsi un meilleur service aux citoyens et une plus grande confiance de ceux-ci*

e) Développement de la pratique par intelligence artificielle

SIRCO est à la fine pointe de la technologie. SIRCO surveille de près tout développement technologique qui peut nous servir dans le cadre de nos mandats. Il s'agit de développement et le ministère de la Sécurité publique devrait favoriser ces pratiques. L'arrivée de l'intelligence artificielle amène de nouveaux défis qui devraient, si on sait bien s'y prendre, amener la police vers le vingt-et-unième siècle !

Il y a bien sûr les patrouilles préventives et les technologies de surveillance qui vont nécessiter moins de ressources humaines. De plus, certaines unités sur l'intelligence artificielle peuvent offrir rapidement une analyse de risques et un outil de gestion de crises efficace. Ces unités peuvent également offrir aux corps de police une analyse des bases de données et présenter une tendance de la criminalité. Toutefois, nous devons savoir comment utiliser ces technologies à bon escient, tout en privilégiant la protection de la vie privée.

Recommandation 8 :

- *Ouvrir les milieux policiers aux opportunités qu'offre l'intelligence artificielle par une collaboration accrue avec la sécurité privée*

5. Meilleures pratiques à travers le monde

a) LA GRANDE-BRETAGNE

La Grande-Bretagne a effectué une réforme importante de la police depuis plus d'une trentaine d'années. À partir des années 2000, cette transformation des services de police a pris un nouveau souffle, délaissant plusieurs activités au secteur privé. À partir de 2010, nous pouvons constater même une transformation des relations entre police publique et sécurité privée. Cette forme de privatisation a quand même eu quelques ratés, notamment aux Jeux olympiques de 2012 où il a fallu faire appel à la police pour pallier les lacunes des services de sécurité privée. Selon Jean-Paul Brodeur, professeur à École de criminologie de Montréal, on compte entre 150 000 et 300 000 d'agents de sécurité privée en Grande-Bretagne, dépendamment des activités de surveillance et de sécurité privée qui sont comptabilisées.

Quoi qu'il en soit, la sécurité privée a peu fait l'objet de réglementation en Grande-Bretagne. C'est en 2001 que nous y retrouvons la première législation, Private Security Industry Act qui crée également l'agence, Security Industry authority SIA, qui délivre les licences et les autorisations d'opération dans ce secteur. Toutefois ces licences n'étant pas obligatoires, la Grande-Bretagne est considérée comme le pays le moins contraignant en Europe pour l'obtention de permis et la formation des agents de sécurité. Le développement de la sécurité privée en Grande-Bretagne est lié à deux facteurs, soient une austérité budgétaire et une augmentation de 20% des forces de polices. Après des coupures budgétaires de 20%, on estime la présence des forces de l'ordre à 32 000 employés (dont 15 000 civils). Au début de cette réforme, les services de police avaient tendance à voir la sécurité privée comme une forme de compétition, mais maintenant on semble considérer davantage les services d'agence de sécurité comme des partenaires pour faire des économies. Depuis une dizaine d'années, des contrats importants ont été négociés entre des services de police et des agences de sécurité pour le maintien de services de plus en plus importants comme pour le soutien aux témoins et aux victimes, la gestion d'individus à risque, patrouille dans les quartiers, relation avec le public, surveillance d'endroits publics, etc. ainsi que pour des services de ressources humaines, de finances, de technologies informatiques.

En 2012, l'élection des Police and Crime Commissioner (PCC) qui remplace les autorités de police et qui ont un mandat élu plus large pour la sécurité publique, va permettre l'attribution de budgets entre la police, le milieu associatif et la sécurité privée répondant aux besoins de leurs communautés. Bien qu'il y ait un mouvement plus large qui se dessine en faveur de la sécurité privée en Grande-Bretagne, certaines activités vont rester sous l'autorité de la police publique, ce qui autorégularise également les tâches accordées à la sécurité privée.

La sécurité privée en Grande-Bretagne est souvent critiquée en raison de son faible encadrement et son système jugé de nature économique. En Grande-Bretagne, la sécurité privée peut gérer des prisons et pénitenciers et aussi la détention administrative (immigration).

Cadre légal

Comme mentionné, la Security Industry Authority (SIA) est l'agence de contrôle qui régularise les pratiques en sécurité privée en Grande-Bretagne. Cette agence (SIA), bien qu'étant un service indépendant, doit répondre du ministère de l'Intérieur et émet les permis nécessaires pour travailler dans de nombreux domaines de la sécurité privée, comme le transport de fonds, la protection rapprochée et les gardes du corps, la surveillance publique, les agents de sécurité à l'entrée de clubs et bars, etc. Par ailleurs, le permis de Door Supervisor est très populaire en Grande-Bretagne avec 200 000 permis délivrés comparativement aux 90 000 permis de Security Guarding. De plus, la SIA n'offre pas de formation, mais peut vous diriger vers une organisation extérieure. Après avoir réussi cette formation, vous pouvez faire votre demande de permis en ligne sur le site de la SIA.

En Grande-Bretagne, les caméras de surveillance sont omniprésentes. La Security Industry Authority a évalué le nombre record de caméras à une caméra pour 11 habitants. L'agence de contrôle a manifesté une certaine inquiétude pour la protection de la vie privée de ces citoyens. Toutefois, les citoyens semblent se ranger en faveur des technologies de surveillance, car selon les sondages ils sont plus de 60 % à être en faveur de l'installation massive de caméras.

Toutefois, la Grande-Bretagne encadre fortement les armes à feu pour les activités de la sécurité privée. En fait, le port d'arme est strictement interdit pour les agents de sécurité, tout comme pour

la plupart des policiers. Par ailleurs, la Grande-Bretagne est fière d'avoir un des taux de crimes par arme à feu les plus faibles au monde.

Formation

La Grande-Bretagne présente une autre exception pour la formation en sécurité privée en raison de son modèle économique et social. D'après un rapport de la Confédération européenne des services de sécurité daté de 2015, elle fait partie des pays européens exigeant le moins d'heures de formation pour les agents de sécurité privée. Pour obtenir son accréditation, un agent de sécurité en Grande-Bretagne sera obligé de suivre une formation de vingt-huit (28) heures. Ainsi, on pouvait évaluer le nombre d'agents de sécurité en Grande-Bretagne en 2015 à 231 680. Cette faible exigence permet ainsi de faciliter le recrutement, élément clé pour le développement d'une industrie. Malgré cette souplesse et libéralité, ce mode de fonctionnement peut poser certains problèmes en Grande-Bretagne, notamment pour la gestion des prisons et la formation.

La formation demeure essentielle pour obtenir le permis nécessaire au métier que l'on veut exercer. Par exemple, pour devenir Door Supervisor, la formation est d'une trentaine d'heures. À titre indicatif, cette formation est divisée en deux (2) parties : la première porte sur le rôle et les responsabilités du Door supervisor, et la seconde sur la communication et la gestion de conflit. On peut également obtenir une équivalence si le demandeur possède une qualification obtenue à l'étranger. Le centre NARIC permet d'obtenir des informations sur les équivalences de diplôme.

b) LES ÉTATS-UNIS

Le cadre légal

Il y a cinquante états aux États-Unis et probablement cinquante façons d'œuvrer en sécurité privée. Bien comprendre tous les rouages de la sécurité privée aux États-Unis n'est pas simple. Après le 11 septembre 2001, une législation plus encadrante, délimitant notamment la sécurité des aéroportuaires, a été adoptée. Cette loi, insérée en tant que Section 6402 de l'Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act de 2004, autorise entre autres une vérification de la moralité des agents de sécurité privée.

Il faut distinguer également les agents de sécurité des enquêteurs privés. La formation et les licences obligatoires diffèrent d'un état à un autre. Nous pouvons vérifier ces informations pour chaque état à l'aide de deux sites : SecurityGuard-License.org et privateinvestigatoredu.org/license-requirements.

Il existe aussi une police privée aux États-Unis qui peut même être difficile à distinguer de la police publique. En fait, il y a trois fois plus d'agents privés que de policiers aux États-Unis. La police privée opère sur un territoire restreint et bien défini à partir de principes très variables. Elle est une entité formée d'agents non assermentés par une autorité publique et est chargée d'appliquer la loi et de maintenir l'ordre. Elle obtient des pouvoirs habituellement exercés par la police publique et a l'obligation de rendre des comptes qu'aux clients qui la financent. Ces deux types de polices – publique et privée – peuvent être difficiles à distinguer. Et celles-ci ne sont pas en compétition, mais plutôt en complémentarité avec des responsabilités distinctes dans un même espace public. La police aux États-Unis travaille en collaboration avec les agents de sécurité ; le public et le privé se retrouvent étroitement mêlés, avec des agents de sécurité ayant des pouvoirs de police souvent identiques à ceux des policiers

François Marquette dans ses notes d'analyse offre une définition intéressante de la Privatisation de la sécurité : « Celle-ci s'intègre dans le phénomène plus global de la privatisation, où plus d'acteurs ont accès au contrôle du marché et de ses mécanismes (Avant, 2004 : 154-156). Il s'agit d'un processus de délégation de services engagé par les organisations publiques vers les entreprises privées de sécurité « pour réduire les coûts liés à la mise sur pied et au développement d'un environnement sécuritaire. Ainsi, on assiste à une croissance du nombre d'agents privés qui font des tâches traditionnellement rattachées au service public de sécurité » (Faucher, 2015 : 30). Par exemple, les Business Improvement District qui « allouent des fonds à la diminution de la criminalité constituent une forme d'action privée. En embauchant la sécurité privée et en travaillant en étroite collaboration avec la police, les BID (Business Improvement District)

collaborent au contrôle de la criminalité — un bien public local » (Cook et McDonald, 2011: 61).
» 3

La meilleure description de l'approche américaine des activités de police ou de sécurité privée est probablement celle de l'universitaire James F. Pastor. Reprise par l'ASIS (Advancing Security International Worldwide), elle fait partie du référentiel de formation des responsables de sécurité américains. L'auteur catégorise en quatre segments les activités possibles de sécurité privée. Chacun des segments est défini en fonction de la réponse à deux questions : L'activité est-elle réalisée sur un espace privé ou public? L'activité vient-elle en substitution ou en complément de celles des forces de police publiques?

Dans le segment « Espace privé/Substitution » nous retrouvons la vaste majorité des activités de sécurité privée aux États-Unis. La sécurité des sièges sociaux, des sites industriels, des centres commerciaux ainsi que les activités de recherche et de protection se retrouvent dans cette catégorie. Il s'agit bien de la norme. Dans le segment « Espace public/Substitution » nous allons retrouver le cas de villes américaines qui ont décidé de remplacer leurs forces de police municipales par des agents de sécurité privée avec les mêmes pouvoirs. Rien en effet n'empêche une municipalité de procéder de la sorte dans la mesure où elle n'a pas non plus d'obligation d'employer elle-même ses policiers.

Dans le segment « Espace privé/complément » on trouvera ainsi les activités de police privée sur des campus universitaires. Dans de nombreux cas, il s'agit de véritables forces de police employées directement par les universités et disposant, par délégation, de pouvoirs d'interpellation ou d'arrestation. La sécurité des « quartiers privés » ou « gated communities » sont aussi une activité clé de ce segment. Les exemples d'activités « Espace public/ Complément » sont aussi particulièrement intéressants. Il s'agit là ni plus ni moins que d'une extension du modèle des «

³ Marquette François. Notes d'analyse. *La prévention du crime aux États-Unis : la privatisation de la sécurité comme solution ? L'exemple des Business Improvement District. Observatoire des politiques publiques de l'Université de Sherbrooke. Mars 2017.*

gated communities » à l'espace public. Il s'agit de dispositifs spéciaux dénommés « Business Improvement Districts » ou BIDs.⁴

En fait, le Business Improvement Districts ou ce qu'on nomme le BID est un terme général pour décrire une variété de districts possibles dans des municipalités qui peuvent être identifiés différemment selon les villes ou les états. Ces divers BIDs peuvent varier en taille, soit de quelques buildings à plusieurs kilomètres carrés et peuvent se situer autant dans des villes que dans des centres de villégiature. Sa caractéristique commune est son financement par une surtaxe dans le district selon la législation de la municipalité ou de l'état. De plus, les commerçants étant sur un territoire desservi par un BID bénéficient alors d'un épanouissement impressionnant. La structure du BID permet le développement de chacun des commerçants et l'amélioration d'infrastructures avoisinantes. Sans le pouvoir de taxation intégré au BID, aucun de ces services ne serait possible. La revitalisation d'un espace public comprend son aménagement et son entretien, offrant alors un lieu plus sécuritaire et accueillant à ses clients.

Le manque de formation des agents œuvrant dans les BIDs, en comparant le parcours académique des policiers, en lien avec les pouvoirs qu'ils ont reçus des propriétaires commerciaux, souligne les risques liés à ces fonctions. Il est vrai qu'un agent non assermenté n'est pas aussi formé qu'un policier de l'État, mais leur environnement de travail n'est pas celui d'une municipalité, avec un territoire plus vaste. En somme, les agents de sécurité publique effectuent plusieurs interventions communautaires auprès des clientèles vulnérables, offrent des informations aux passants et préviennent la police en cas de délit majeur et améliorent le sentiment de sécurité en effectuant diverses vérifications de sécurité. Par exemple, le manuel de formation des agents de sécurité publique de Times Square indique la procédure à suivre lors d'un crime. Ainsi, si l'agent a la certitude d'être témoin d'un crime pendant l'exercice de ses fonctions, il doit arrêter le malfaiteur. Le maintien d'un environnement sécuritaire peut ainsi se faire par des agents de sécurité privée, comme le démontre l'expertise acquise par le service de sécurité du BID de Times Square à New York. Ces agents ont même suivi une formation sur le repérage d'activités suspectes pouvant

⁴ Le Saux Nicolas. Les différents visages de la sécurité privée aux États-Unis. Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises | « Sécurité et stratégie » .2013/2 13 | pages 27 à 35. ISSN 2101-4736

conduire à un acte terroriste, laquelle est donnée par l'unité antiterrorisme du Service de police de la ville de New York. Selon les informations recueillies, la présence des agents du BID de Times Square a permis de réduire le nombre total de crimes (violents ou non) commis sur le territoire administratif du BID, qui sont passés de 3621 en 1994 à 811 en 2013.

La formation

La formation exigée pour les agents de sécurité peut paraître minimale. Il faut considérer s'il s'agit d'un poste d'agent de sécurité avec ou sans arme. De plus, ces agents de sécurité ont déjà bien souvent fait l'armée ou la marine américaine. Ainsi, il suffit de huit heures de formation, en moyenne aux États-Unis, pour devenir agent de sécurité, ou encore de quarante-sept si celui-ci est armé. Les services les plus exigeants mettent en place jusqu'à trois semaines de formation, soit environ 120 heures.

Le milieu de travail

Le milieu de travail en sécurité privée se retrouve donc avec des agents de sécurité, une police privée, des enquêteurs privés qui effectuent entre autres des enquêtes préemplois, des enquêtes pour vol et fraudes internes. Il ne faut pas omettre la sécurité privée de type militaire qui effectue des opérations sur le sol américain, mais aussi à l'international.

c) LA SUISSE

Le Concordat

L'activité des entreprises de sécurité privée et de leurs agents en Suisse est réglementée par le Concordat sur les entreprises de sécurité ainsi que toutes les directives qui en découlent. Ces textes régissent la surveillance ou la garde de biens immobiliers, la protection de personnes ainsi que le transport de sécurité de biens ou de valeurs.

Le Brevet fédéral d'ASS (Agent de Sécurité et de Surveillance)

L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'adresse à l'ensemble du personnel de la branche de prestations de service lié, en particulier, à la surveillance d'objectifs, à la surveillance d'installations techniques et à la régulation du trafic.

L'examen professionnel est reconnu sur le plan national par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Tout candidat qui a réussi l'examen est autorisé à porter le titre d'agent(e) professionnel(le) de sécurité et de surveillance avec brevet fédéral. Les candidats diplômés bénéficient d'une excellente reconnaissance dans le milieu. Les candidats diplômés ont de meilleures chances sur le marché de l'emploi. De plus, certains agents en enquête détiennent l'autorisation nécessaire de présenter des requêtes aux tribunaux en matière pénale et criminelle, selon un statut de quasi-agent de la paix, qui s'apparente aux autorisations que nous retrouvons ici, au Québec, en matière civile pour les huissiers.

La formation

Concernant la formation continue des agents de sécurité en suisse, les entreprises de sécurité ont l'obligation de prodiguer à leurs agents une formation initiale avant la prise d'emploi et une formation continue en cours d'emploi. Par formation initiale, l'on entend la formation d'un agent déjà autorisé, avant l'exercice de la première mission. Par formation initiale, l'on entend soit la formation initiale du nouvel agent autorisé, soit la formation quadriennale d'un agent dont l'autorisation vient d'être prolongée par l'autorité. La formation continue en cours d'emploi consiste en la formation continue annuelle de l'agent autorisé. L'entreprise de sécurité envoie à l'autorité compétente jusqu'au 31 décembre de l'année considérée, signées par le chef d'entreprise et par les agents concernés :

1. L'attestation de formation initiale ou quadriennale (Formule A) ;
2. L'attestation de formation continue (Formulaire B) ;
3. Cas échéant, la formule autorisée spécialement.⁵

⁵ Concordat sur les entreprises de sécurité en date du 18 octobre 1996

Certaines agences de sécurité offrent des formations qui permettent de vous préparer au « Concordat » et pour le passage du brevet fédéral Suisse en sécurité privée.

Le milieu de travail

Nous retrouvons des agences de sécurité qui offrent des services de patrouille, de contrôle de site, de surveillance, de contrôle d'accès, de sécurité de manifestations, de prévention de vols à l'étalage, etc. Certaines agences de sécurité offrent également des services d'enquête, de vidéo surveillance et d'audit de sécurité.

d) LA FRANCE

La France, au cours des dernières années, a fait évoluer le secteur de la sécurité privée, notamment, par la loi 2017-158, ainsi que le décret 1844, qui ont créé un cadre législatif de la surveillance armée dans le secteur privé, répondant ainsi, à un besoin grandissant des ressources pour la protection des sites, mais également, pour la protection physique des personnes. Ici, nous pouvons faire un lien avec plusieurs événements dans la mémoire récente ou un manque de ressources policières aurait pu être comblé par le secteur privé, spécifiquement, dans le cadre de la protection des témoins, plaignants ou victimes potentielles.

6. Attentes des citoyens (approche client)

Le sentiment de confiance de la population envers sa police est essentiel à son fonctionnement. Un bris de confiance risque d'amener une population, ou une partie de la population, à s'isoler et à vouloir se faire justice soi-même. Le modèle de police de type communautaire instauré au Québec à la fin du siècle dernier a pour but entre autres de rapprocher les citoyens de sa police. Ce modèle, bien qu'imparfait, demeure encore d'actualité dans la plupart des pays occidentaux. Les partenariats et les protocoles que la police a développés au cours de ces années avec d'autres structures gouvernementales donnent certains succès intéressants face à la prise en charge de certaines problématiques sociales comme la violence conjugale, la santé mentale, l'usage de drogues et l'itinérance. Toutefois, la plupart des appels reçus par la police

concernent toujours des problématiques récurrentes relatives au sentiment de sécurité et des désordres sociaux.

De plus, la police du futur risque d'être davantage aux prises avec des problématiques en lien avec les nouvelles technologies de l'information. Aujourd'hui on parle du *Dark Web* comme le *Far West* du crime organisé. Il n'y a pas une semaine sans que nos médias racontent des histoires de vol de données ou d'identité, de rançon informatique ou de menaces sur les réseaux sociaux. Et ce type de dossiers est nettement moins traité par les corps de police. La police, pour demeurer crédible, doit impliquer davantage ces citoyens et utiliser toutes les ressources disponibles.

À cet égard, la sécurité privée devrait être un partenaire de premier choix, compte tenu de son expertise, pour combler ces besoins, que ce soit en sécurité informatique, en support aux enquêtes ou encore pour faire face à de nouvelles problématiques. Devant ces constats, le ministère de la Sécurité publique aurait avantage à faire une plus grande place à ces partenaires de la sécurité privée.

7. Résistance du milieu

Nous pouvons nous attendre à une certaine résistance du milieu face à une augmentation des services de sécurité privée au Québec. Pourtant, SIRCO a constaté que le travail commun avec les policiers est efficient dans le traitement des dossiers. La résistance serait alors davantage organisationnelle et due à une méconnaissance de l'expertise de la sécurité privée. Toute forme de changement dans l'réingénierie doit être faite en concertation. Cette gestion du changement doit se réaliser en collaboration avec tous les acteurs impliqués : citoyens, les directions des corps de police, syndicats, le secteur privé, etc.

Conclusion

En conclusion, la sécurité privée doit être perçue comme un outil additionnel pour arriver à ses fins, pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire assurer la sécurité de ses citoyens tout en conservant leur confiance. L'objectif ici n'est pas de donner une note aux services policiers, car

nous savons que les policiers au Québec offrent leur meilleur et qu'ils font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont... Toutefois, il y a une multitude de problèmes qui sont laissés à eux-mêmes où la sécurité privée pourrait être fort utile ! Finalement, dans un souci d'économie, SIRCO a voulu alléger ce texte, mais peut donner des exemples concrets, notamment sur l'ingénierie, lors de la Commission parlementaire sur le sujet.

Sommaire exécutif

Les enquêteurs privés sont depuis longtemps une partie intégrante du système de justice. Ce type de service est donc complémentaire au service policier. L'arrivée des nouvelles technologies de l'information a amené des crimes pourtant connus, comme la fraude, l'extorsion, le vol, à se déplacer vers les plateformes technologiques, et qui sont bien souvent commis par des individus hors de ses frontières. La résolution de ces crimes exige évidemment de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux partenariats. La sécurité privée offre bien des possibilités et devrait être davantage utilisée dans ce type de services.

Le partage des responsabilités s'effectue naturellement entre les services policiers et les enquêteurs privés lors du traitement et du travail commun dans certains dossiers précis. Cependant, le partage d'informations et des données policières, dans d'autres cas, peuvent se heurter encore parfois à une réserve de la part des corps de police. Le travail multidisciplinaire offre des solutions appropriées à des problématiques de plus en plus complexes et brise l'isolement des policiers. La sécurité privée est déjà bien présente dans plusieurs dossiers et offre aux victimes un support important, que ce soit à titre d'exemple dans des dossiers de propriété intellectuelle, de perte de données ou encore de criminalité financière. Cette relation entre les secteurs publics et privés a été développée dans bien des domaines et cette synergie semble bien fonctionner dans la plupart des milieux.

En fait, le présent exercice du Livre vert se prête ici à une question fondamentale : est-ce que l'État souhaite toujours que ces policiers offrent un service d'enquête complet dans ces domaines? SIRCO croit que les agences d'investigation et d'enquête pourraient recueillir les informations et la prise de plaintes, de manière plus efficace, et même débiter le processus d'enquête, et cela toute complémentarité et en collaboration avec les services policiers. Lorsque les plaignants se voient

refuser une assistance policière, faute de ressources, pour un délit contre la propriété, que ce soit une introduction par effraction ou un vol d'auto, cela profite aux auteurs de ces crimes. Le sentiment de confiance de la population envers sa police est essentiel à son fonctionnement. Un bris de confiance risque d'amener une population, ou une partie de la population, à s'isoler et à vouloir se faire justice soi-même.

De plus, la police du futur risque d'être davantage aux prises avec des problématiques en lien avec les nouvelles technologies de l'information. À cet égard, la sécurité privée devrait être un partenaire de premier choix, compte tenu de son expertise, pour combler ces besoins, que ce soit en sécurité informatique, en support aux enquêtes ou encore pour faire face à de nouvelles problématiques. En conclusion, la sécurité privée doit être perçue comme un outil additionnel pour arriver à ses fins, pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire assurer la sécurité de ses citoyens tout en conservant leur confiance.

Aide-mémoire

Recommandation 1 :

- Mettre en place des projets-pilotes dans quelques domaines permettant de démontrer l'efficacité de la collaboration entre les corps de police et la sécurité privée ainsi que l'efficience de la complémentarité de leurs missions respectives

Recommandation 2 :

- Rédiger un guide de travail afin d'éclaircir la complémentarité des missions et d'établir certaines situations lors desquelles la collaboration est de mise

Recommandation 3 :

- Mener une étude afin de chiffrer objectivement les économies potentielles que procurerait un meilleur partenariat entre les corps de polices et la sécurité privée

Recommandation 4 :

- Favoriser l'efficience des corps de police et le service citoyen en matière de fraude, ainsi que l'échange d'information en permettant une meilleure collaboration avec la sécurité privée

Recommandation 5 :

- Développer des partenariats public-privé en matière de crime contre la propriété afin d'offrir un service plus personnalisé aux citoyens dans un objectif de restauration de la confiance du public

Recommandation 6 :

- Développer et favoriser le support aux enquêtes policières par les agences d'investigation privées. Une assistance de la sécurité privée auprès d'organismes publics et ministères offrant une vocation de protection et de sécurité aux citoyens (santé, DPJ, etc.) serait une addition appréciée par ces organisations et les citoyens. Des outils de communication et certaines politiques du ministère de la Sécurité publique pourraient être créés en ce sens.

Recommandation 7 :

- Développer des partenariats public-privé permettant une meilleure gestion des cas de vols d'identité favorisant ainsi un meilleur service aux citoyens et une plus grande confiance de ceux-ci

Recommandation 8 :

- Ouvrir les milieux policiers aux opportunités qu'offre l'intelligence artificielle par une collaboration accrue avec la sécurité privée

Éléments importants

Les enquêteurs privés sont depuis longtemps une partie intégrante du système de justice. Ce type de service est donc complémentaire au service policier.

Exigences réglementaires et partage de responsabilités

L'arrivée des nouvelles technologies de l'information a amené des crimes pourtant connus, comme la fraude, l'extorsion, le vol, à se déplacer vers les plateformes technologiques, et qui sont bien souvent commis par des individus hors de ses frontières. La résolution de ces crimes exige évidemment de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux partenariats.

La sécurité privée offre bien des possibilités et devrait être davantage utilisée dans ce type de services.

Le partage des responsabilités s'effectue naturellement entre les services policiers et les enquêteurs privés lors du traitement et du travail commun dans certains dossiers précis. Cependant, le partage d'informations et des données policières, dans d'autres cas, peuvent se heurter encore parfois à une réserve de la part des corps de police.

Complémentarité des missions

Le travail multidisciplinaire offre des solutions appropriées à des problématiques de plus en plus complexes et brise l'isolement des policiers.

La sécurité privée est déjà bien présente dans plusieurs dossiers et offre aux victimes un support important, que ce soit à titre d'exemple dans des dossiers de propriété intellectuelle, de perte de données ou encore de criminalité financière.

Cette relation entre les secteurs publics et privés a été développée dans bien des domaines et cette synergie semble bien fonctionner dans la plupart des milieux.

Exemples de réingénierie de traitement de plaintes et d'intervention

Fraude

En fait, le présent exercice du Livre vert se prête ici à une question fondamentale : est-ce que l'État souhaite toujours que ces policiers offrent un service d'enquête complet dans ces domaines?

SIRCO croit que les agences d'investigation et d'enquête pourraient recueillir les informations et la prise de plaintes, de manière plus efficace, et même débiter le processus d'enquête, et cela toute complémentarité et en collaboration avec les services policiers.

Crimes contre la propriété

Lorsque les plaignants se voient refuser une assistance policière, faute de ressources, pour un délit contre la propriété, que ce soit une introduction par effraction ou un vol d'auto, cela profite aux auteurs de ces crimes.

Attentes des citoyens (approche client)

Le sentiment de confiance de la population envers sa police est essentiel à son fonctionnement. Un bris de confiance risque d'amener une population, ou une partie de la population, à s'isoler et à vouloir se faire justice soi-même.

De plus, la police du futur risque d'être davantage aux prises avec des problématiques en lien avec les nouvelles technologies de l'information.

À cet égard, la sécurité privée devrait être un partenaire de premier choix, compte tenu de son expertise, pour combler ces besoins, que ce soit en sécurité informatique, en support aux enquêtes ou encore pour faire face à de nouvelles problématiques.

Conclusion

En conclusion, la sécurité privée doit être perçue comme un outil additionnel pour arriver à ses fins, pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire assurer la sécurité de ses citoyens tout en conservant leur confiance.